

AFFAIRE N° 24.

OBJET : LEVERS TOPOGRAPHIQUES COMMUNAUX
DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 75 000 F

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Conseil Général a, par délibération en date du 13 janvier 1981, décidé d'allouer à la Municipalité, au titre du FIDOM 1979, une subvention de 75 000 F représentant 50 % du coût des travaux des levés topographiques pour 19 chemins, à savoir :

- Chemin du FINISTERE (partie non classée) - LA BRETAGNE
- Chemin du CHATEAU D'EAU - LA BRETAGNE
- Chemin CERVEAUX - MONTAGNE 15ème
- Chemin de la PRISE - LE BRULE
- Chemin LAVERDURE - LE BRULE
- Chemin de la CAYENNE - MONTAGNE 15ème
- Chemin de la CAROLINE - LA BRETAGNE
- Chemin des CAMPHRIERS - LA BRETAGNE
- Chemin RAMASSANY - DOMENJOD
- Chemin MAUNIER - MOUFIA-BOIS DE NEFLES
- Chemin de ST-FRANCOIS (partie non classée) - ST-FRANCOIS
- Chemin MAILLOT - ST-FRANCOIS
- Chemin COJONDE - ST-FRANCOIS
- Chemin RIVIERE Joachim - MOUFIA-BOIS DE NEFLES
- Chemin NAZE Philippe - BOIS DE NEFLES
- Chemin DE PALMAS - MONTAGNE 8ème
- Chemin BRETON
- Chemin PAYET Claude
- Chemin DUFOURG - LA BRETAGNE

Je vous demande de bien vouloir approuver ce programme de travaux topographiques et m'autoriser à solliciter auprès de Monsieur le Préfet la subvention correspondante.

*

ADOPTE A L'UNANIMITE

U. St Denis le 20 Mai 1981
P/le Préfet, le Secrétaire Général,
signé : Didier Cultray
Pour copie certifiée conforme,
P/le Préfet
Le Chef de Bureau délégué :